

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Bruxelles, le 29 décembre 1989
Cité administrative de l'Etat
Adresse postale : Bd Pacheco, 19 - B.0
1010 Bruxelles

Direction générale de l'enseignement
préscolaire et de l'enseignement
primaire

ORG. 695/8447

- A Messieurs les Gouverneurs de province ;
- A Messieurs et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres de l'inspection de l'enseignement
préscolaire et primaire de la Communauté ;
- Aux membres de l'inspection de l'enseignement
préscolaire et primaire subventionné ;
- Aux vérificateurs de l'enseignement préscolaire
et primaire ;
- Aux chefs des établissements d'enseignement
supérieur pédagogique de la Communauté ;
- Aux chefs des établissements d'enseignement
secondaire de la Communauté ;
- Aux directeurs des écoles préscolaires et
primaires de la Communauté ;
- Aux directeurs des écoles préscolaires et
primaires officielles subventionnées ;
- Aux pouvoirs organisateurs et directions des
écoles préscolaires et primaires libres sub-
ventionnées.

15222 04

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
477	477	517	634	374	328	334	400	490	486

OBJET : Enseignement maternel et primaire organisé et subventionné par la
Communauté.
Organisation et compétence territoriale des services de vérification
à partir du 1er janvier 1990.

J'ai l'honneur de vous communiquer la liste des
membres des services de vérification et de leur compétence territoriale
respective à partir du 1er janvier 1990.

I. RESSORT DE MONSIEUR FIVET, VERIFICATEUR PRINCIPAL

La province de Namur, l'arrondissement de Charleroi, la ville de Mons
et la commune de Quaregnon.

A. Monsieur FIVET, vérificateur principal :

- Ecoles subventionnées par la Communauté française :
- dans l'arrondissement de Namur : le canton scolaire de Namur
- dans l'arrondissement de Charleroi : les cantons scolaires de
Châtelet et de Fleurus.

.../...

- Ecoles de la Communauté française :
 - les sections préparatoires situées dans la province de Namur + les sections de Châtelet (1 et 2), Fleurus et Pont-à-Celles ;
 - les écoles primaires autonomes de Frasnes-lez-Gosselies, Gerpinnes, Namur et Vedrin.
- B. Monsieur IULTZ, vérificateur adjoint :
 - Ecoles subventionnées par la Communauté française :
 - l'arrondissement de Namur sauf le canton scolaire de Namur
 - l'arrondissement de Dinant-Philippeville
- + Ecoles de la Communauté française :
 - écoles primaires autonomes situées dans la province de Namur, sauf Namur et Vedrin.
- C. Madame MATON, vérificateur adjoint :
 - Ecoles subventionnées par la Communauté française :
 - l'arrondissement de Charleroi sauf les cantons scolaires de Châtelet et de Fleurus
 - dans l'arrondissement de Mons : les cantons scolaires de Mons-Nord et de Mons-Sud.
- Ecoles de la Communauté française :
- les sections préparatoires de Charleroi, Gosselies (Centre et les Mançaires), Jemappes, Jumet, Marchienne, Mons (A.R., I.E., I.E.S.P.E.), Shape et Trazegnies.

2. RESSORT DE MADAME TALBOT, VERIFICATEUR PRINCIPAL

Les arrondissements de Bruxelles-capitale et le Brabant wallon, l'école pour enfants de militaires à Ostende.

A. Madame TALBOT, vérificateur principal :

- Ecoles subventionnées par la Communauté française :
 - dans l'arrondissement de Bruxelles-capitale : les cantons scolaires de Bruxelles-Nord, Etterbeek et Schaerbeek
 - dans le Brabant wallon, les cantons scolaires de Tubize et Wavre.
- Ecoles de la Communauté française :
- les sections préparatoires des athlètes royaux et Lycées d'Etat de Bruxelles-capitale et du Brabant wallon
 - les écoles primaires autonomes de Gentinne, Nil-St-Vincent, Ostende, Tubize Centre et Tubize Remard.

B. Madame WOLFF, vérificateur adjoint :

- Ecoles subventionnées par la Communauté française :
- dans l'arrondissement de Bruxelles-capitale : les cantons scolaires de Anderlecht, Bruxelles-Sud, Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Uccle, Woluwe-Saint-Lambert
- dans le Brabant wallon : les cantons de Jodoigne et de Nivelles.

RESSORT DE MADAME BUSSAER, VERIFICATEUR PRINCIPAL A.I.

Les arrondissements de Ath, Mouscron, Soignies, Tournai, Thuin, l'arrondissement de Mons, sauf les cantons de Mons Nord et de Mons Sud.

A. Madame BUSSAER, vérificateur principal a.i. :

- Ecoles subventionnées par la Communauté française :
- l'arrondissement d'Ath, plus les communes d'Enghien, Jurbise, Lens, Lessines et Sully
- l'arrondissement de Mons, sauf les cantons scolaires de Mons Nord et de Mons Sud
- l'arrondissement de Soignies plus les communes de Manage et de Senefhe.

- Ecoles de la Communauté française :

- les sections préparatoires d'Ath, Braine-le-Comte, Chièvres, Dour, Enghien, Jurbise, Houdeng, La Louvière, Le Roeulx, Lessines, Quévy, Saint-Ghislain et Soignies
- les écoles primaires autonomes de Henseaux, Kain, Momignies, Ploegsteert, Taintignies et Velaines.

B. Madame DUPLAT, vérificateur :

- Ecoles subventionnées par la Communauté française :
- l'arrondissement de Mouscron
- l'arrondissement de Thuin plus la commune de Chapelle-lez-Herlaimont
- l'arrondissement de Tournai plus les communes de Beloeil, Bernisart, Ellezelles, Flobecq, Fraines-lez-Arvaing, Hensies et Quévrain.
- Ecoles de la Communauté française :
- les sections préparatoires d'Anvaing, Antoing, Arvaing, Beaumont, Beveer, Bernisart, Biche, Chimay, Comines, Dottignies, Flobecq, Leuze, Marbes-le-Château, Mouscron, Petawetz, Quévrain, Fenpierre, Thuin et Tournai.

.../...

4. RESSORT DE MONSIEUR HUMBLÉ, VERIFICATEUR PRINCIPAL

Les provinces de Liège et de Luxembourg. En plus de sa tâche de coordination, Monsieur Humblé assurera personnellement le contrôle de toutes les écoles subventionnées regroupées dans les cantons scolaires de Huy, Fémalée et Seraing ainsi que des sections préparatoires des établissements de la Communauté situés à Grâce-Hollogne, Huy, Duffet et Seraing (I et II).

A. Monsieur FELIX, vérificateur adjoint :

- Ecoles subventionnées par la Communauté française :
- dans l'arrondissement de Liège : les cantons scolaires de Liège A, Liège B et Herstal.
- Ecoles de la Communauté française :
- les écoles primaires autonomes situées dans les provinces de Liège et de Luxembourg
- la section préparatoire d'Allent.

B. Monsieur SCHMEITZ, vérificateur adjoint :

- Ecoles subventionnées par la Communauté française :

- dans l'arrondissement de Liège, le canton scolaire de Visé
- dans l'arrondissement de Verviers : les cantons scolaires d'Attebel, de Stavelot et de Verviers.

- Ecoles de la Communauté française :

- les sections préparatoires de G légnv, Glons, Madmédy, Spa, Stavelot, Verviers (I et II), Visé et Wellkenauw.

C. Madame LOVENS, vérificateur adjoint d.s. :

- Ecoles subventionnées par la Communauté française :

- dans l'arrondissement de Liège : les cantons scolaires de Liège C et de Liège D
- les écoles situées dans les arrondissements de Liège et de Huy formant le canton scolaire d'Agnelle
- les écoles situées dans les arrondissements de Liège et de Verviers formant le canton scolaire de Soumagne
- les écoles situées dans les arrondissements de Huy et de Waremme formant le canton scolaire de Waremme.

- Ecoles de la Communauté française :

- les sections préparatoires d'Agnelle, Cécynée, Esneux, Hannut, Pepinster, Saint-Georges-sur-Meuse, Soumagne, Waremme et I.E.S.P.E. de Liège.

D. Monsieur HAUFFAÏR, vérificateur adjoint :

Les écoles organisées et subventionnées par la Communauté situées dans

.../...

La province de Luxembourg honnis les écoles primaires autonomes de la Communauté.

En annexe, vous trouverez l'adresse des vérificateurs principaux vérificateurs et vérificateurs adjoints.

Le Ministre,



J.P. GRAFE

ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE

DOMICILE DES VERIFICATEURS AU 29 DECEMBRE 1989

FIVET Alain Vérificateur principal	Allée de Menton, 20 5000 NAMUR 081/22.30.93
HENIN Agnès Epouse TALBOT Vérificateur principal	Avenue Clays, 29 1030 BRUXELLES 02/241.51.76
HUMBLET Gustave Vérificateur principal	Raatzhovenstraat, 20 3400 LANDEN 011/88.43.57
BUSSAER Jacqueline Epouse MOINS Vérificateur	Rue du Fayt, 22 7980 STAMBRUGES 069/57.59.51
DUPLAT Christine Epouse GUIBBIERS Vérificateur	Rue El'Bail, 12 7618 TAINIGNIES 069/64.01.13
FELIX Richard Vérificateur adjoint ff	Route de Marche, 9 5430 ROCHEFORT 084/21.04.02
LOYENS Nicole Vérificateur adjoint	Bas Thier, 6 4142 OMERET (AMAY) 085/31.51.55
LULTZ Louis Vérificateur adjoint	Rue du Rivage, 31 5800 GEMBLOUX 081/61.26.07
MATON François Epouse MEVIS Vérificateur adjoint	Rue Claus, 13 7433 MASNUI-SAINT-JEAN 065/22.94.16
SCHMETZ François Vérificateur adjoint	Vieux Fourneau, 3 5493 IZIER 086/40.04.15
XHAUFLAIR Marc Vérificateur adjoint	Houmont, 13 6962 SAINTE-ODE 062/26.67.27
WOLFF Nicole Epouse VAN DER CRUYSSSEN Vérificateur adjoint	Rue Alexis Mousin, 5 1150 BRUXELLES 02/770.61.97